



ORDONNANCE COLLECTIVE

Ordonnance collective : Routine d'intoxication (laboratoire).		Numéro Urgence-29
DESCRIPTION : Effectuer la routine de laboratoire d'intoxication auprès de la clientèle visée par l'ordonnance collective Urgence-29.	DATE DE MISE EN VIGUEUR : 216.02.09	DATE DE RÉVISION :
TITRE DU PROTOCOLE : Évaluation et interventions de l'infirmière lors de routine de laboratoire pour les patients potentiellement intoxiqués.		
ACTIVITÉS RÉSERVÉES <ul style="list-style-type: none">• Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.• Initier des mesures diagnostiques selon une ordonnance.		
PROFESSIONNELLES HABILITÉS À EXÉCUTER L'ORDONNANCE : Les infirmiers (ères) des urgences (Hôpital Fleurimont et Hôtel-Dieu) du CHUS (évaluation) qui possèdent la formation, les connaissances et les compétences nécessaires.		

INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION :

- **Clientèle visée :** Adultes et adolescents de **14 ans et plus** se présentant avec une histoire d'intoxication ou avec une altération de l'état de conscience (histoire d'intoxication potentielle).
- Ce fonctionnement s'adresse aux patients avec une **priorité II et III** selon l'ETG **ET placés à l'aire d'évaluation.**
- **Situation clinique visée par l'ordonnance :** Effectuer la routine de laboratoire appropriée à une condition d'intoxication potentielle selon l'évaluation de l'infirmière.

CONTRE-INDICATIONS/LIMITES :

- Intoxication unique à l'alcool avec **Glasgow ≥ 13** et avec **histoire claire CONFIRMÉE PAR TÉMOIN.**

INTENTION THÉRAPEUTIQUE OU BUT VISÉ :

- Collaborer le plus rapidement possible à l'établissement du diagnostic relié à la problématique d'intoxication d'un patient suite à une histoire de consommation d'alcool, drogue et/ou médicaments.

Ordonnance collective :

**Numéro
Urgence-29**

Routine d'intoxication (laboratoire).

PROTOCOLE :

TITRE : Évaluation et interventions de l'infirmière lors de routine d'intoxication (laboratoire).

SÉQUENCES :

1. Évaluation sommaire de l'infirmière incluant la prise de signes vitaux (T.A., Pls, Resp., T⁰ R, SpO₂), **Glasgow**, glycémie capillaire, évaluation de la douleur.
2. Faire histoire médicamenteuse du dernier 12 heures, si possible.
3. L'infirmière procédera à la routine de laboratoire (intoxication), selon son évaluation, avant que le patient soit vu par le médecin et l'acheminera au laboratoire.
 - Routine d'intoxication (feuille ordonnance de l'urgence #0-6-11602 – **Cocher : intoxication**) et l'acheminera au laboratoire.
Incluant :
 - **FSC**
 - **Glycémie**
 - **Créatinine**
 - **Électrolytes (Na, K)**
 - **Osmolarité sang**
 - **Gaz veineux**
 - **Trou anionique**
 - **Trou osmolaire**
 - **Doser aspirine**
 - **Doser acétaminophène**
 - **Doser alcool**
 - **ECG**
 - **prn Triage urine re : drogues de rue**
 - **prn doser toute médication mesurable**
 - **prn carboxyhémoglobine**
4. Appel au **Centre Antipoison pour toute autre intoxication qu'à l'éthanol** et documenter sur le formulaire (à imprimer) BC028 - Consultation Centre Antipoison (déposé dans le DCI-CAE (Ariane) sous l'onglet Références/Cliniques/Formulaires imprimés/Centre Anti-Poison (urgence).
5. Documenter l'ordonnance collective au dossier de la façon suivante :
 - Sur la feuille d'ordonnances médicales de l'urgence (radiologie-laboratoire # 0-6-11602):
 - Cocher les labos appropriés selon l'ordonnance collective « Urgence-29 » et signer l'ordonnance.
N.B. : S'il y a lieu de documenter l'ordonnance dans le dossier informatisé « ARIANE ».
 - Sur la feuille de notes d'observations de l'infirmière :
 - Inscrire :
 - Les éléments de l'évaluation qui justifient l'application de l'ordonnance collective.
 - Les interventions posées.

Ordonnance collective : Routine d'intoxication (laboratoire).	Numéro Urgence-29
--	------------------------------------

ÉLABORÉE PAR : Maryse Grégoire, inf. M.A., conseillère cadre clinicienne,
Programme clientèle médecine générale et urgence
Josée-Anne Fredette, inf. B.Sc., infirmière en développement
clinique (intérim), Programme clientèle médecine générale et
urgence

EN COLLABORATION : Jean-François Deshaies, MD, service d'urgence
Dominic Harnois, MD, service d'urgence
Véronique Verrier, MD, service d'urgence
Nathalie Gagnon, MD, service d'urgence

APPROBATION :

M. Kolleup 2015.12.15
Médecin, chef du département clinique **Date**

N/A N/A
Chef du département de pharmacie (si utilisation de médicaments) **Date**

Robin Marie Coleman, DASI - VQEP 2016-01-07
Directeur concerné (DSI, DSP ou DISC) **Date**

Robin Marie Coleman, DASI - VQEP 2016-01-14
Conseil professionnel concerné (CECII ou CECM) 2016-01-07
Date

[Signature] 2016/02/09
Président du CMDP **Date**

DATE PRÉVUE DE RÉVISION : _____